

NEWSLETTER

PLAN DE RELANCE L'ÉTAT VOUS ACCOMPAGNE



Numéro 32 - 28 juin 2021

Cette newsletter a vocation à vous donner régulièrement des informations sur l'actualité du plan de relance. Elle n'a cependant pas vocation à être exhaustive. Vous pouvez aussi consulter les sites nationaux dédiés, notamment <https://www.gouvernement.fr/france-relance>

ENTREPRISES

DISPOSITIF « ECO NUM » : RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE

L'aide tend à soutenir les entreprises qui ont besoin d'un accompagnement dans la mise en œuvre d'une démarche d'écoconception de leurs produits et services numériques. Les bénéficiaires de cet appel à projets porté par l'ADEME sont des entreprises utilisatrices de services numériques ou des acteurs du numérique. Ce dispositif couvre la réalisation de dépenses d'investissement, le taux de subvention pourra s'échelonner entre 15 et 55 % selon le projet et la taille de l'entreprise. Les entreprises intéressées peuvent candidater jusqu'au **31 décembre 2022**.



ZOOM : AGRICULTEURS

« PLANTONS DES HAIES EN NOUVELLE-AQUITAINE ! »

Cette mesure permettra aux exploitants agricoles de financer des travaux de plantation de haies et d'alignements d'arbres lors de la prochaine saison de plantation 2021/2022. Cet appel à projets (AAP) est porté par la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Nouvelle-Aquitaine. Les bénéficiaires éligibles aux aides sont des agriculteurs exerçant une activité agricole primaire sur une exploitation agricole : les agriculteurs, personnes physiques ou morales (GAEC, EARL, SARL, association 1901, ...) ou encore par exemple les groupements d'agriculteurs (notamment les CUMA). Ce programme est ouvert **du 21 mai au 1^{er} novembre 2021**.



MODERNISER LES ÉLEVAGES DE PALMIPÈDES À FOIE GRAS

Ce programme intéresse les agriculteurs et groupements d'agriculteurs dans la filière élevage de palmipèdes à foie gras. Ce dispositif s'intègre dans le Plan de modernisation des élevages permettant de renforcer la compétitivité des exploitations agricoles en Nouvelle-Aquitaine comme d'intégrer l'aspect environnemental. Cet appel à projets entend répondre aux enjeux spécifiques de la filière palmipèdes à foie gras : répondre à la dernière crise sanitaire (la crise influenza) ayant durement affecté cette filière. Les structures souhaitant mobiliser cette aide ont jusqu'au **31 décembre 2021** pour le faire.



ENTREPRISES, ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS

AIDE POUR L'EMBAUCHE DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS : DISPOSITIF PROLONGÉ

L'aide à l'embauche d'un travailleur handicapé est prolongée jusqu'au 31 décembre 2021. Toutes les entreprises et toutes les associations, sans limite de taille, peuvent bénéficier de l'aide. La demande est à adresser à l'Agence de services et de paiement (ASP), via une plateforme. L'aide financière, pouvant aller jusqu'à 4 000 €, est versée à la fin de chaque trimestre par l'ASP pendant un an au maximum. Ce dispositif est applicable pour des embauches réalisées entre le **1^{er} septembre 2020 et le 31 décembre 2021**.



VOUS SOUHAITEZ RECHERCHER UNE MESURE ?
CLIQUEZ ICI